



LA PLAINE DES PALMISTES

Affaire 06-060819 : Rétrocession de la voie et des réseaux du futur lotissement « les jardins de Lamartine » allée des Trèfles, rue Théo Marianne à l'euro symbolique

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 02 AOÛT 2019 et que le nombre de membres en exercice étant de 29, le nombre de présent(s) est de : 09

Absent (s) : 17

Procuration (s) : 03

Total des votes : 12

Secrétaire de séance : Priscilla ALLOUETTE



LE MAIRE,

Marc Luc BOYER

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20190806-DCM06-060819-
DE
Date de télétransmission : 09/08/2019
Date de réception préfecture : 09/08/2019

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU SIX AOÛT 2019

DEUX MILLE DIX-NEUF

L'an deux mille dix-neuf le **SIX AOÛT** à seize heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Marc Luc BOYER.

PRÉSENTS : Marc Luc BOYER Maire - Laurence FELICIDALI 2^{ème} adjointe - Priscilla ALOUETTE conseillère municipale - DORO Ghislaine conseillère municipale - Didier DEURWEILHER conseiller municipal - Lucien BOYER conseiller municipal - Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Joëlle DELATRE conseillère municipale - Johnny PAYET conseiller municipal.

ABSENT(S) : Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1^{er} adjoint - Gervile LAN YAN SHUN 3^{ème} adjoint - Micheline ALAVIN 5^{ème} adjointe - Yves PLANTE 6^{ème} adjoint - Jean Benoit ROBERT 8^{ème} adjoint - Victorin LEGER conseiller municipal - René HOAREAU conseiller municipal - Marie Lucie VITRY conseillère municipale - Jean Noël ROBERT conseiller municipal - Jasmine JACQUEMART conseillère municipale - Marie Josée DIJOUX conseillère municipale - Ghislaine Alette ROLLAND conseillère municipale - Jacques GUERIN conseiller municipal - Toussaint GRONDIN conseiller municipal - Mélissa MOGALIA conseillère municipale - Éric BOYER conseiller municipal - Sabine IGOUFE conseillère municipale.

PROCURATION(S) : - Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4^{ème} adjointe à Marc Luc BOYER Maire - Emmanuelle GONTHIER 7^{ème} adjointe à - Laurence FELICIDALI 2^{ème} adjointe - André GONTHIER conseiller municipal à Priscilla ALOUETTE conseillère municipale.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal :

- Conformément à l'article L 2121-17 du CGCT précisant que, le Conseil Municipal ne peut délibérer valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente
- Vu l'absence de quorum constaté à la séance du 01 août 2019 à partir de l'affaire 03, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a été à nouveau convoqué ce jour, et peut ainsi valablement délibérer sans condition de quorum.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20190806-DCM06-060819-
Municipal ne peut délibérer
Date de télétransmission : 09/08/2019
Date de réception préfecture : 09/08/2019

Le Conseil Municipal, à LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS, 09 POUR (Marc Luc BOYER Maire - Laurence FELICIDALI 2^{ème} adjointe - Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4^{ème} adjointe - Emmanuelle GONTHIER 7^{ème} adjointe - André GONTHIER conseiller municipal - Priscilla ALOUETTE conseillère municipale - DORO Ghislaine conseillère municipale - Didier DEURWEILHER conseiller municipal - Johnny PAYET conseiller municipal) et 03 ABSTENTIONS (Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Joëlle DELATRE conseillère municipale - Lucien BOYER conseiller municipal) :

- ACTE la demande de la société SHLMR,
- VALIDE l'acquisition par voie amiable à l'euro symbolique, de la voie et des réseaux,
- PROCEDE ultérieurement au classement dans le domaine public Communal de ladite voie,
- AUTORISE le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes

(Pièces-jointes : Courrier SHLMR en date du 24 mai 2019 - Carte des données cadastrales)

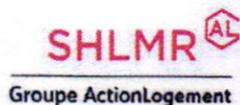
Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme

LE MAIRE,

Marc Luc BOYER





Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20190806-DCM06-060819-DE
Date de télétransmission : 09/08/2019
Date de réception préfecture : 09/08/2019

N/Réf : DDEV/DA/EG-13.19
Objet : Opération «LES JARDINS DE LAMARTINE»
Commune de la Plaine des Palmistes

Monsieur Le Maire De La Plaine
des Palmistes
Rue de la République
RN3
97431 La Plaine des Palmistes

Interlocuteur : Delphine ARAYE
☎ 0262 40 12 59
✉ delphine_araye@shlmr.fr

Saint-Denis, le 24 mai 2019

Monsieur le Maire,

Une demande de permis de construire a été déposée le 07 février 2019 pour la construction de 38 LLTS de l'opération « LES JARDINS DE LAMARTINE » située au 26 rue Théo Marianne.

Au vu de la configuration de l'opération, et tout particulièrement de la future voie de liaison traversant notre parcelle, il nous paraît opportun d'examiner dès à présent les possibilités de rétrocession de cette voie de liaison et des réseaux sous cette voirie.

Nous vous remercions de nous confirmer votre intérêt pour la rétrocession de la voie de liaison.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

LA DIRECTRICE DU DEVELOPPEMENT

V. ENORMAND

CI / D. Marianne

31 rue Léon Dièrx - BP 20700 - 97474 Saint-Denis Cedex - Tél. : 02 62 40 10 10 - Fax : 02 62 21 81 58
Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré de La Réunion au capital de 6 624 049 € - SIREN R.C.S. St Denis de La Réunion TGI 370 895 172

www.shlmr.fr

